CONSEIL DE L'ENTENTE

LOTERIE NATIONALE TOGOLAISE





Termes de référence de l'appel à projets dans le cadre des volets « Jeunes et Entreprenariat » et « Femmes et Activités Génératrices de Revenus (AGR) » du Concours à l'occasion de la 30ème édition du tirage de la Tranche Commune Entente (TCE) au TOGO

1. CONTEXTE.

Le Conseil de l'Entente, à l'occasion de la 30^{ème} édition du tirage de la Tranche Commune Entente (TCE) des Loteries Nationales de l'Espace Entente, a décidé, en collaboration avec la Loterie Nationale Togolaise (LONATO), de lancer un appel à projets dans le cadre d'un concours dont un volet sera intitulé « Jeunes et Entreprenariat » et l'autre « Femmes et Activités Génératrices de Revenus (AGR) » pour primer les meilleurs projets innovants de jeunes et projets d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) de femmes du Togo.

L'objectif de cette initiative est de stimuler, récompenser et mettre en valeur le dynamisme et la créativité des jeunes et des femmes dans le domaine de l'entreprenariat et des AGRs.

2. GROUPE CIBLE DE L'APPEL A PROJETS.

Sont concernés par le présent appel à projets les jeunes et femmes de nationalité Togolaise dont le profil est le suivant :

- Pour le volet « Jeunes et Entreprenariat » : les jeunes des deux (02) sexes âgés de dix-huit (18) à quarante (40) ans ou les regroupements régulièrement constitués de jeunes hommes et femmes de la même tranche d'âge ;
- Pour le volet « Femmes et Activités Génératrices de Revenus (AGR) » : les femmes âgées de vingt (20) à cinquante (50) ans ou les regroupements régulièrement constitués de femmes de la même tranche d'âge.

3. DOMAINES D'INTERVENTION RETENUS POUR LES PROJETS.

Les projets doivent être conçus dans l'un des domaines :

- de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits locaux (agriculture, culture et artisanat);
- b) de l'élevage;
- c) de la protection de l'environnement.

4. PROCEDURE DE SELECTION

Trente (30) projets seront financés par le Conseil de l'Entente et la LONATO et répartis comme suit :

- Dix (10) meilleurs projets de création d'entreprises innovantes portés par des jeunes ;
- Vingt (20) meilleurs projets d'Activités Génératrices de Revenus portés par des femmes.

Ces projets seront sélectionnés par un jury composé comme suit :

- 01 représentant de la LONATO ;
- 01 représentant du Secrétariat Exécutif du Conseil de l'Entente ;
- 01 représentant de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE),
- 01 représentant de l'Agence Nationale de Promotion et de Garantie de financement des PME/PMI (ANPGF)
- 01 représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et du Développement Rural;
- 01 représentant du Ministère de l'Environnement et des Ressources forestières;
- 01 représentant du Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ).

5. RECOMPENSES

Le Secrétariat Exécutif du Conseil de l'Entente contribuera pour quarante

millions (40 000 000) francs CFA au financement des projets issus de l'appel

à projets.

Chaque projet retenu sera primé de la manière suivante :

volet « Jeunes et Entreprenariat », deux millions (2 000 000) de

francs CFA par projet;

volet « Femmes et Activités Génératrices de Revenus (AGR) », un

million (1 000 000) de francs CFA par projet.

6. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les jeunes, les femmes et les regroupements de jeunes et les regroupements

de femmes désireux de participer au présent appel à projets devront déposer

leurs dossiers de candidature à la Loterie Nationale Togolaise (LONATO) à

Lomé et dans ses représentations régionales à l'intérieur du pays.

Les dossiers de candidatures sous plis fermés, portant la mention « TCE 2025 :

Concours Jeunes et Entreprenariat » pour les jeunes ou « TCE 2025 :

Concours Femmes et Activités Génératrices de Revenus (AGR) » pour les

femmes, seront réceptionnés sur support physique en trois (03) exemplaires et

en support numérique sur Clé USB aux endroits ci-dessous :

LOME

Direction Générale de la LONATO

2470, Avenue de la Chance Lomé

Tél.: 22 53 57 02

<u>AGENCES REGIONALES DE LA LONATO</u>

AGENCE REGIONALE DE KPALIME

- AGENCE REGIONALE DE ATAKPAME
- AGENCE REGIONALE DE SOKODE
- AGENCE REGIONALE DE KARA
- AGENCE REGIONALE DE DAPAONG

Les dossiers doivent être déposés à ces endroits au plus tard le **29 octobre 2025 à 17 h 00** contre récépissé.

7. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature adressée à la LONATO ;
- ➤ La fiche signalétique de la personne ou du regroupement porteur du projet (présentation du promoteur ou du regroupement);
- Le document ou la note conceptuelle du projet comprenant le budget détaillé des activités et le chronogramme de mise en œuvre ;
- La copie du récépissé ou de la pièce attestant la reconnaissance officielle du regroupement s'il y a lieu ;
- La liste et les contacts des membres du bureau exécutif ou des responsables du regroupement s'il y a lieu;
- ➤ La photocopie de la carte d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, carte professionnelle, permis de conduire) ou du passeport du porteur du projet ou des membres du regroupement s'il y a lieu ou toutes autres pièces tenant lieu ;
- La photocopie du relevé d'identité bancaire (RIB) du porteur du projet ou du regroupement s'il y a lieu.

8. PRINCIPAUX CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Sans être exhaustif, les projets soumis par les jeunes, les femmes et les regroupements seront évalués sur la base des critères ci-après :

- Rentabilité du projet ;
- Localisation du projet sur le territoire Togolais ;
- Cohérence du projet avec les domaines retenus ;
- Pertinence du projet du point de vue contextuel ;
- Faisabilité technique ;
- Cohérence et réalisme des activités proposées et leurs coûts ;
- Approche ou méthodologie de mise en œuvre ;
- Respect de l'enveloppe prévue pour le projet ou indication de la/les sources de l'enveloppe additionnelle le cas échéant;
- Qualité du plan de pérennisation du projet (durabilité des projets audelà des activités financées);
- Outils et approches proposés pour la réussite du projet ;
- Implication personnelle du porteur dans la réalisation et la gestion du projet.

9. CHRONOGRAMME

> 29 Septembre 2025 : Lancement de l'appel à projet

> 29 octobre 2025 : Clôture du dépôt des dossiers

> 04 au 07 novembre 2025 : Ouverture et Evaluation des dossiers

> 08 novembre 2025 : Délibération et appel des candidats

présélectionnés pour l'audition

> 10 au 13 novembre 2025 : Audition des présélectionnés

> 14 novembre 2025 : Délibération suivie de la rédaction du

rapport

> 28 novembre 2025 : Proclamation des résultats au lieu du tirage suivi de la remise

des chèques factices.

1er décembre 2025 : Remise des chèques aux 30 lauréats.

10. PROCLAMATION DES RESULTATS

Les résultats du concours pour chaque volet seront proclamés au cours de la cérémonie du tirage de la TCE 2025 en présence d'une délégation du Conseil de l'Entente conduite par son Secrétariat Exécutif et comprenant le Directeur de la Coopération au développement et les deux (02) experts résidents représentants le Togo au Comité des Experts du Conseil de l'Entente.

Les porteurs des dix (10) projets de jeunes et des vingt (20) projets de femmes retenus seront invités à ladite cérémonie pour une remise symbolique de prix. Leurs frais de transport aller - retour et de séjour seront pris en charge par la LONATO.

11. MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Après la cérémonie du tirage et la proclamation officielle des résultats du concours, la LONATO procédera à la remise des chèques aux lauréats pour la mise en œuvre effective des projets.